

# COMPTE RENDU CAPL B du 5 juillet 2016 Recours

Toulouse, le 6 juillet 2016

## DECLARATION LIMINAIRE

Vous la trouverez en ligne sur le site local de la CGT Finances Publiques 31 :  
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

## REPONSES A LA DECLARATION LIMINAIRE

Les réponses à notre déclaration liminaire ont été très succinctes :

- rien sur la loi travail !!!!
- néant sur les attaques du gouvernement envers la CGT et les salariés grévistes !!!!
- et surtout rien sur le constat que **sur 18 recours, 6 concernent des militants de la CGT Finances Publiques 31 !!!!**

Qui ne dit mot consent !!!!

Compte tenu de la mise en place au 01/01/2016 du PPCR pour les B, la direction s'est contentée d'indiquer que son application se fera sur la paie de juin 2016 sans effet en terme de rémunération.

Enfin sur le RIFSEEP, elle a simplement précisé qu'à la DGFIP, sa mise en place n'interviendrait que le 1er janvier 2019.

## RESULTATS DE LA CAPL

Cette année, 770 contrôleurs évalués dont 61 parvenus à l'échelon terminal de leur grille.  
x A l'issue des entretiens professionnels :

- pour les échelons variables : **48,9 % des agents avaient obtenu 1 mois d'avancement et 19,3 % avaient obtenus 2 mois ;**
- pour les échelons terminaux : **41 % des agents ont obtenu une valorisation V1 et 19,7% ont obtenu une valorisation V2.**

x 36 contrôleurs ont boycotté l'entretien d'évaluation soit 4,7 %.

x La direction indique que 2 collègues ont eu une mention d'alerte pour l'un et une majoration d'ancienneté d'1 mois pour l'autre.

Nous avons demandé la communication du dossier de ces agents lors d'un CT. La direction a refusé, précisant que c'est personnel et que les collègues ont la possibilité de contacter les organisations syndicales.

x **25 recours ont été déposés devant l'autorité hiérarchique** dont 5 ont sollicité un entretien : 13 ont fait l'objet de modifications portant sur le tableau synoptique et les appréciations et 14 ont fait l'objet d'un rejet (chiffres communiqués par la direction).

**18 recours ont été soumis à la Commission.**

### Enveloppe Réductions :

Comme en 2015, les réserves constituées pour cette commission étaient de 8 fois 1 mois et 2 fois 2 mois.

Pour les échelons terminaux, les valorisations (V1 et V2) ne sont pas contingentées.

## Débats :

Beaucoup de langue de bois de la parité administrative.

Quand elle manque d'argument devant les éléments apportés à juste titre par les élus CGT, elle répond « vous mettez en cause les chefs de services ».

Les CAPistes de la CGT regrettent que les arguments de l'administration à l'encontre de l'agent, fondés sur les avis recueillis directement auprès des notateurs, pèsent davantage dans la balance que ceux développés par les représentants du personnel d'après les éléments donnés par l'agent.

## Résultats

- **8 agents** ont obtenu une **réduction d'ancienneté d'1 mois** ;
- **2 agents** ont bénéficié d'une **réduction de 2 mois** (dont un passage de R1 à R2 et un de cadence moyenne à R2) ;
- **1 agent** à l'échelon terminal a eu une **valorisation V2**.

**Au total, 11 collègues ont pu bénéficier d'une réduction d'ancienneté ou valorisation.**

**Les appréciations littérales ont été modifiées pour 4 dossiers et le tableau synoptique pour 1 dossier.**

Aux termes des débats et suite aux nouvelles propositions de l'administration, chaque dossier a fait l'objet d'un vote.

Lorsque la direction a proposé un rejet total ou une admission partielle, les élus CGT ont voté contre les propositions de l'administration.

Pour les dossiers dont le recours a été admis en totalité, ils ont voté pour.

**La CGT Finances Publiques 31 était mandatée par 10 collègues pour défendre leur dossier. 7 ont obtenu une réduction d'ancienneté soit 70 % des dossiers défendus par les élus CGT et 2 dossiers ont obtenu une modification de leur appréciation littérale.**

**In fine, 80 % de nos dossiers obtiennent partiellement ou totalement satisfaction.**

La section CGT Finances Publiques 31 constate, que comme les années précédentes, la direction n'a pas utilisé la totalité des réserves. A l'issue de cette CAPL, il reste une réduction d'un mois (rendu par le collègue ayant obtenu 2 mois) lésant ainsi certains agents n'ayant pas démérité.

**Les élus CGT le regrettent d'autant plus que les cadres B ne bénéficieront plus en 2017 de réduction d'ancienneté, conséquence directe de l'application forcée du PPCR. Ce mois est donc définitivement perdu !!!!!**

Encore une nouvelle illustration de la part de cette direction sur la considération qu'elle a envers les personnels.

## Recours en CAPN :



Nous invitons les agents n'ayant pas eu totale satisfaction, à faire valoir ses droits et déposer un recours en CAPN. Vous disposez de **15 jours** à compter de la réception de la notification de la décision par la présidente de la CAPL.

**Prochaine CAPL B prévue le 19 juillet 2016 : Mouvement local du 1<sup>er</sup> septembre 2016.**

**N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques présents à cette CAPL :**

**Élus : Maïté SERENA, Thierry DELARCHE, Henri CATHALA, Maurice QUASHIE  
Experts : Elise DUBOS et Estelle MOLLO-GENE**